

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Solubor DF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

Mentions de danger	: H360FD H319	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	: Prévention: P202 P281 Intervention: P308 + P313 P305 + P351 + P338 Elimination: P501	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Peut-être nocif par ingestion.

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide borique substance de la liste candidate REACH	(N° CAS) 11113-50-1 (N° CE) 234-343-4 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25-XXXX	≤ 45	Repr. 1B, H360FD
tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate substance de la liste candidate REACH (tétraborate de disodium, anhydre)	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-XXXX	≤ 35	Repr. 1B, H360FD Eye Irrit. 2 ; H319
Disodium décaborate décahydrate	(N° CAS) 12631-71-9 (N° CE) 234-522-7	≤ 20	Non classé

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide borique	(N° CAS) 11113-50-1 (N° CE) 234-343-4 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25-XXXX	(5,5 ≤C ≤ 100) Repr. 1B, H360FD
tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-XXXX	(6,5 ≤C < 100) Repr. 1B, H360FD

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| En cas d'inhalation | : Air frais.
Si les irritations persistent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
Si les irritations persistent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Si les irritations persistent, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Secours médical. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
|-----------|---------------------------------|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : aucun(e) |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. |
|--|---|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|--|--|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
|--|--|

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser de grandes quantités d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : La poussière peut former avec l'air un mélange explosible.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité de l'air. À protéger de l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Non pertinent

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate (12179-04-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium (tétraborate, pentahydraté)
VME [mg/m ³]	1 mg/m ³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Autres information communiquées par le fournisseur :

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 :

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide borique		TWA	2,6 mg/m ³	DE TRGS 900
		STEL	5,2 mg/m ³	DE TRGS 900
			0,5 mg/m ³	
tétraborate de disodique		VLE 8 hr	2 mg/m ³	BE OEL

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

pentahydraté				
		VLE 15 min	6 mg/m ³	BE OEL
		VLE 8 hr	2 mg/m ³ (Borate)	BE OEL
		VLE 15 min	6 mg/m ³ (Borate)	BE OEL
			1 mg/m ³	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernemen taux - concentration s maximales admissible

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Solubor DF	Travailleurs, Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, Effets chroniques	15,09 mg/m ³
	Travailleurs, Consommateurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	407,2 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, Effets chroniques	1,02 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques	205,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains
Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Prendre des mesures de protection de la peau, telles que la protection préventive et le nettoyage doux, visant à éliminer la saleté et à regraisser la peau. Standard;Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.

- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce bien-est aérée.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
A titre provisoire, filtre : Filtre P2
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les eaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granuleux
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : inodore
- pH : 7,4, Concentration: 10 g/l (23 °C)
- Point/intervalle de fusion : > 500 °C
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Ce produit n'est pas inflammable.
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : non inflammable
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Pression de vapeur : Non applicable
- Densité de vapeur relative : Non applicable

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: 600 - 650 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: env. 60 g/l partiellement soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto- inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions avec les agents réducteurs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Eau
agent réducteur puissant
Métaux alcalins

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

hydroxydes des métaux alcalino-terreux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg
Remarques: d'information:
produits boratés similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Composants:

acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.450 mg/kg
DL50 (Rat): 2.660 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Aucune irritation, mais pendant plus longtemps, des effets mécaniques répétés ce peut devenir rouge et rouge facile.

Composants:

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

acide borique:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: irritation légère

Composants:

acide borique:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant
Résultat: Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

acide borique:

Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: non sensibilisant

tétraborate de disodique pentahydraté:

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

acide borique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère
Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.
Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

mutagènes

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Composants:

acide borique:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Composants:

acide borique:

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: reproduction et le développement.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales : Des études épidémiologiques humaines n'ont mis en évidence aucune augmentation de pathologie pulmonaire chez des populations professionnelles exposées de façon chronique à des poussières d'acide borique et de borate de soude. Une étude épidémiologique récente n'a démontré aucun effet sur le taux de fertilité d'une population professionnelle soumise à des taux normaux d'exposition industrielle aux poussières de borates.

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

Information supplémentaire

Produit:

Type de Test: Toxicité sur la reproduction/le développement:

Remarques: Aucune donnée expérimentale. Toutefois, des études avec l'acide borique et le tétraborate de sodium faites sur le rat, la souris et le chien ont démontré que l'ingestion de fortes doses du produit affecte la fertilité et les testicules². Des études faites sur le rat, la souris et le lapin, avec l'ingestion de fortes doses d'un produit chimique apparenté, l'acide borique, ont démontré des effets sur le développement du fœtus, telles une perte de poids et quelques modifications mineures du squelette. Les doses administrées étaient bien supérieures à celles auxquelles l'homme est normalement exposé

Type de Test: Effet carcinogène/mutagène:

Remarques: Aucune donnée. Aucun effet carcinogène chez la souris. Toutefois, aucune activité mutagène n'a été décelée avec l'acide borique ou autres borates de sodium sur une série de tests de mutagénicité court terme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (limande): 74 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 88 mg/l Durée d'exposition: 24 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 54 mg/l Durée d'exposition: 32 h
	CL50 (poisson rouge): 65 mg/l Durée d'exposition: 7 h
	CL50 (poisson rouge): 71 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 242 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	: CE10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 24 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Composants:

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (limande): 74 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 242 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants:

acide borique:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acide borique:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

acide borique:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Remarques: Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Le bore est un micro-élément essentiel pour la bonne pousse des plantes. Toutefois, en plus grandes quantités, il peut être

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

nocif aux plantes sensibles au bore. Il est donc essentiel de minimiser la quantité des produits relâchés dans l'environnement, sauf si cela fait partie d'un programme équilibré d'apport aux plantes faisant suite de préférence à une analyse des sols ou des plantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.

Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable.		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.		

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse: Acide borique (EC 234-343-4, CAS 11113-50-1), tétraborate de disodium, anhydre (EC 215-540-4, CAS 12179-04-3)

ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la Sécurité Chimique ont été faites pour des substances contenues dans ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révisions : Suite à des modifications, la FDS a été révisée dans sa totalité.

Texte intégral de H- et EUH:	
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Eye Irrit.	Irritation oculaire
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes :

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BCF - Facteur de Bio Concentration

BOD - Demande d'oxygène biochimique

CAS - Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CLP - Classification, Etiquetage, Emballage

Solubor DF

Référence : FDS_553_N
Version: 2020-01

Edition révisée n°3
Date de révision : 09/11/2020
Remplace la version du 15/04/2015

DNEL - Niveau dérivé sans effet
DT50 - Temps de dissipation 50%
EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA - Association internationale du transport aérien
IATA-DGR - Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA)
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO - Organisation internationale maritime
CL50 - Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée
DL50 - Dose létale pour 50 pour cent de la population testée
OEL - Niveau d'exposition professionnelle
PBT - Bioaccumulation et persistance selon la réglementation REACH
PEL - Niveau prévu d'effet
PNEC - Concentration prévue sans effets
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TLV - Valeur de seuil limite
TLV CEILING - Concentration qui ne doit pas être dépassée durant l'exposition professionnelle
TWA STEL - Limite d'exposition à court terme
VOC - Composant volatil organique
vPvB - Très persistant et très volatil selon la réglementation REACH
WGK - Classe allemande de danger pour l'eau

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.